



COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec :

- **METALIT**, pour le bâtiment 1 de l'Hôtel d'entreprises de Mirambeau, situé 7-9 avenue de Saintonge, à Mirambeau. Cette mise à disposition prend effet le 4 mai 2022 et se terminera le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Fait à Jonzac,

Le 09 MAI 2022

Le Président  
Claude BELOT

  
**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU